

**Assemblée générale**

Distr. générale
31 août 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 72 c) de l'ordre du jour

**Examen et application du Document de clôture de la douzième session
extraordinaire de l'Assemblée générale : Centre régional des Nations
Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique**

**Centre régional des Nations Unies pour la paix
et le désarmement en Asie et dans le Pacifique****Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	2
II. Activités du Centre d'août 1997 à juillet 1998	3-14	2
III. Effectif et financement	15-16	3

I. Introduction

1. Le 9 décembre 1997, l'Assemblée générale a adopté sans vote la résolution 52/39 A, intitulée «Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique»; au paragraphe 6, elle a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-troisième session de l'application de la résolution.
2. Le présent rapport fait suite à cette demande.

II. Activités du Centre d'août 1997 à juillet 1998

3. Le Secrétaire général est persuadé que le mandat du Centre reste valable et que le Centre peut contribuer utilement à promouvoir la coopération et le désarmement dans la région en cette période d'après guerre froide. Les consultations tenues avec les États Membres et les instituts universitaires de la région et d'ailleurs, et les réunions organisées par le Centre ont en effet confirmé l'intérêt porté à la poursuite de ses activités tendant à développer le dialogue régional et sous-régional en vue de renforcer la transparence et la confiance et de promouvoir le désarmement et la sécurité. À cet égard, les réunions régionales organisées par le Centre étaient très appréciées.
4. Malgré des moyens financiers limités, le Centre a pu organiser deux grandes réunions régionales, l'une à Jakarta et l'autre à Katmandou, qui ont été financées par des contributions volontaires des États membres et des organisations intéressées.
5. La première des deux réunions, la réunion régionale des Nations Unies sur le désarmement dans l'Asie du Sud-Est, organisée en étroite collaboration avec le Gouvernement indonésien, s'est tenue à Jakarta du 16 au 18 février 1998. C'était la première réunion régionale de ce type tenue en Asie du Sud-Est, et 46 représentants de gouvernements, d'instituts de recherche et d'organisations non gouvernementales y ont participé. L'objet de la réunion était d'examiner les questions actuelles de désarmement et de dégager un terrain d'entente permettant l'adoption d'initiatives communes pour traiter ces questions. La session plénière a été consacrée au thème du désarmement nucléaire. Dans ce contexte, un débat a eu lieu sur le rôle de la Conférence sur le désarmement, la réduction bilatérale des armes nucléaires et le processus préparatoire de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.
6. Trois groupes de travail ont approfondi des thèmes particuliers. Deux groupes ont examiné les questions spécifiques à la région, telles que les zones exemptes d'armes nucléaires, la coopération régionale et les mesures de confiance, tandis que le troisième s'est penché sur la recherche d'une approche commune de l'organisation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les actes de la réunion seront publiés ultérieurement dans le volume 5 de la série «Processus de Katmandou.»
7. Le dialogue régional pour la paix et le désarmement dans la région de l'Asie et du Pacifique, que le Centre s'emploie à favoriser, notamment en organisant des réunions annuelles dans la région, est désormais connu sous le nom de «processus de Katmandou». Le États Membres et les universitaires de la région sont très favorables à la poursuite de ce processus, qui leur apparaît comme un moyen de cerner les questions de désarmement et de sécurité les plus pressantes et de chercher des solutions adaptées à la région. L'idée d'établir entre le Centre et ses interlocuteurs de la région un solide réseau d'échanges de données et d'informations sur les questions de désarmement et de sécurité a, elle aussi, emporté l'adhésion. Le Secrétaire général se félicite de l'appui politique et financier dont le «processus de Katmandou» continue de bénéficier dans la région.
8. On notera que, conscient du rôle important joué par le Centre régional dans la promotion du «processus de Katmandou», le Conseil de sécurité et de coopération en Asie et dans le Pacifique, organisation qui regroupe des instituts de recherche et des établissements universitaires de la région, a accordé le statut d'observateur au Centre, en septembre 1995. Le Centre est ainsi devenu le premier observateur admis à siéger au Conseil.
9. La seconde réunion a été la dixième réunion régionale sur le désarmement dans la région de l'Asie et du Pacifique, tenue à Katmandou du 22 au 24 février 1998. Elle a été organisée à l'occasion du dixième anniversaire de la création du Centre. Trente-cinq représentants de gouvernements, d'instituts de recherche et d'instituts non gouvernementaux de la région y ont participé.
10. Les participants ont dressé le bilan des activités du Centre au cours des 10 dernières années et du «processus de Katmandou» qu'il a institué. Ils ont également débattu du rôle futur du Centre et des moyens permettant de promouvoir le dialogue régional et sous-régional et la coopération en matière de sécurité et de désarmement instauré dans le cadre du «processus de Katmandou». Les actes de la réunion seront publiés ultérieurement dans le volume 6 de la série du «Processus de Katmandou.»
11. En outre, le Centre a fourni un appui technique à l'Association japonaise pour les Nations Unies, pour l'organi-

sation du quatrième colloque de Kanazawa sur le dialogue en Asie du Nord-Est. Tenu à Kanazawa (Japon), du 2 au 5 juin 1998, ce colloque a porté sur de nombreuses questions intéressant directement la sous-région : création éventuelle d'une organisation régionale pour la coopération interrégionale, péninsule coréenne, coopération interrégionale pour la protection de l'environnement et relations économiques bilatérales. En outre, les participants ont débattu de l'avenir de l'Organisation des Nations Unies au XXI^e siècle. Le Directeur du Centre a participé à ce colloque.

12. Le Centre a publié, dans les volumes 3 et 4 de la série du *Processus de Katmandou*, les actes de la réunion régionale sur le désarmement tenue à Katmandou en 1997 sur le thème du désarmement nucléaire depuis le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que ceux de la conférence tenue à Sapporo, en 1997, sur un nouveau programme en faveur du désarmement et de la sécurité régionale.

13. En réponse à la demande de l'Assemblée générale formulée dans sa résolution 52/38 S, priant le Secrétaire général d'apporter une assistance aux pays d'Asie centrale afin d'élaborer la forme et les éléments d'un accord sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, le Centre a organisé plusieurs réunions informelles pour les États d'Asie centrale en vue de leur permettre d'échanger leurs vues à cet égard. Par ailleurs, il a organisé, le 24 avril 1998, à Genève, la réunion d'un groupe d'experts parrainée par l'ONU et consacrée à l'étude de la structure et des éléments de base d'un futur accord. Les 9 et 10 juillet 1998, une réunion consultative d'experts des États d'Asie centrale, d'États dotés d'armes nucléaires et des Nations Unies a eu lieu à Bishkek (Kirghizistan). Cette réunion, organisée par la République kirghize, a porté sur les aspects fondamentaux d'un futur accord. L'Agence internationale de l'énergie atomique y a participé. Le Centre a fourni un appui technique.

14. Afin de promouvoir la coopération et la concertation entre le Centre et le Conseil de sécurité et de coopération en Asie et dans le Pacifique, le Directeur du Centre a participé, du 7 au 9 mai 1998, à Washington, à une réunion du Groupe de travail du Conseil sur les mesures de confiance et de sécurité en Asie et dans le Pacifique. Les participants ont abordé tout un éventail de questions liées à l'avenir de la coopération nucléaire et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en particulier à la possibilité d'une coopération Asie-Pacifique en matière d'énergie nucléaire. Sur l'invitation du Programme de promotion de la non-prolifération nucléaire, le Directeur du Centre a assisté à un séminaire régional consacré à l'Asie du Sud-Est : sécurité régionale et non-prolifération nucléaire, qui s'est tenu à Bangkok du 18 au 21 novembre 1997.

III. Effectif et financement

15. Conformément au mandat du Centre, toutes ses activités doivent être financées par les contributions volontaires des États Membres et d'autres organisations intéressées. Compte tenu de ses graves et constantes difficultés financières, le Centre a dû renoncer à recruter sur place du personnel d'appui. Le Directeur a donc continué d'exercer ses fonctions à partir du Siège de l'ONU à New York, formule qui devra être maintenue jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement du Centre à Katmandou même puissent être financées. En attendant, le PNUD et le bureau d'information des Nations Unies à Katmandou ont continué de fournir au Centre un soutien logistique pour la réunion annuelle.

16. Entre août 1997 et juillet 1998, le montant des contributions volontaires reçues s'est élevé à 202 500 dollars. En outre, un certain nombre de gouvernements ont fourni au Centre un appui logistique et financier en accueillant des conférences et en prenant à leur charge une grande partie des dépenses. Le Secrétaire général remercie les gouvernements de l'Inde, du Japon, de Myanmar, du Népal, de la Norvège, des Philippines, de la République de Corée et de la Thaïlande, et l'ONG japonaise Rishsho Kosei-Kai de leurs contributions, ainsi que le Gouvernement népalais du soutien qu'il a apporté au Centre. En outre, le Secrétaire général sait gré à la ville de Sapporo et à la préfecture de Hokkaido d'avoir accueilli la conférence tenue en 1997, ainsi qu'au Gouvernement indonésien qui a été l'hôte de la réunion régionale de 1998 sur le désarmement dans l'Asie du Sud-Est. Tout en appréciant à leur juste valeur les contributions reçues, le Secrétaire général exhorte les États Membres à continuer de verser des contributions volontaires au Centre afin d'assurer sa viabilité et d'accroître son efficacité.